

Vente :

Honoraires de transactions sur immeubles et terrains à bâtir :

- A partir de 1.000.000€ : 4% TTC* du prix de vente
- De 500.001€ à 999.999€ : 4,5% TTC* du prix de vente
- De 280.001€ à 500.000€ : 5% TTC* du prix de vente
- De 180.001€ à 280.000€ : 6% TTC* du prix de vente
- De 100.001 à 180.000€ : 7% TTC* du prix de vente
- De 80.001 à 100.000€ : Forfait de 7000€ TTC* du prix de vente
- De 60.001 à 80.000€ : Forfait de 6500€ TTC* du prix de vente
- De 30.001 à 60.000€ : Forfait de 6000€ TTC* du prix de vente
- De 6001 à 30.000€ : Forfait de 3000€ TTC* du prix de vente
- De Jusqu'à 6001€ : Forfait de 1500€ TTC* du prix de vente

Honoraires de transactions sur fonds de commerce :

3000€ TTC + 7% TTC* du prix de vente (minimum de perception de 7.000€ TTC)

** montant d'honoraires maximum*

Gestion locative à l'année :

La gestion locative représente 9,6% TTC du montant du loyer charges comprises à la charge du bailleur.

Location à l'année d'habitations nues ou meublées :

Honoraires TTC, au taux actuel de la TVA de 20%, à la charge du locataire :

- Visite, constitution du dossier et rédaction du bail : 8€/m²
- Réalisation de l'état des lieux : 3€/m²

Honoraires TTC au taux actuel de la TVA de 20%, à la charge du bailleur :

- Recherche de locataire : 2€/m²
- Visite, constitution du dossier et rédaction de bail : 8€/m²
- Réalisation de l'état des lieux : 3€/m²

Location de locaux commerciaux ou professionnels :

Honoraires à la charge exclusive du locataire : 10% HT du loyer annuel hors charges

Rédaction de bail : 150€ HT

État des lieux : 150€ HT

Location saisonnière :

Honoraires à la charge du propriétaire : 34% TTC du prix de location

Syndic de copropriété :

Tarif de base par lot principal : 145€ TTC

Tarif horaire vacation (heures ouvrables) : 65€ TTC